

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Objet de délibération :

Recrutement d'un bureau d'études pour une mission d'accompagnement du syndicat mixte dans le choix de la procédure d'évolution du SCoT éventuellement nécessaire à l'extension de l'emprise foncière du CPEN du Bugey dans le cadre de ses projets de développement

Séance du 26 janvier 2021

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 51 délégués sur 82, convoqués le 19 janvier 2021.

Pouvoirs donnés :

Dominique GABASIO donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.
Marcel CHEVÉ donne pouvoir à Gilbert BOUCHON, CCPA.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, RIGHETTI-GILLOTTE, AGUERSIF, Messieurs BONIN, FOSSE, BONETTI, MATHY, PAIN, COUVREUR, SOUCHON.

CC de la Côte à Montluel : Messieurs PIOT, TAILLANDIER, RAPHANEL.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs VIAL, JEANDEMANGE, BELLANGEON, MARTIN-FERRER.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

L'indépendance énergétique de la France a été fondée sur l'énergie nucléaire, ce qui a nécessité de développer un parc de centrales. Notre territoire accueille une centrale mise en service en 1972 composée de cinq réacteurs dont quatre sont encore en service.

La stratégie française pour l'énergie et le climat a fixé vingt orientations dont celle de diminuer la part du nucléaire au sein du mix énergétique de 50 % à l'horizon 2035.

L'atteinte de cet objectif impliquera la fermeture de quatorze réacteurs nucléaires d'ici 2035.

Se pose alors la question de la production d'électricité décarbonée au fur et à mesure du déclassement du parc existant. Elle s'articulera autour de la technologie de l'EPR (réacteur de 3^{ème} génération à eau pressurisée).

Le chef de l'Etat a affirmé le 8 décembre dernier que « notre avenir écologique passe par le nucléaire » et EDF a ainsi fixé quatre sites pouvant accueillir six réacteurs EPR pour en retenir trois au final.

Dans l'attente de la mise en service de l'EPR de Flamanville 3 (Manche), le site de Penly (Seine-Maritime) est déjà retenu pour une future construction. Le site de la centrale nucléaire du Bugey fait partie des trois sites en concurrence.

Les élus du territoire ont été sollicités pour indiquer leur position sur l'installation de cette nouvelle production industrielle. Il en ressort des positions favorables des communes de Saint-Vulbas et de Loyettes, de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, du Département de l'Ain et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si le site du CNPE du Bugey devait être retenu pour l'installation de deux EPR, le SCoT devrait évaluer les conditions d'extension de l'emprise du site actuel au regard des documents d'urbanisme opposables et engager de manière concertée la procédure qui serait éventuellement nécessaire pour répondre à cet objectif.

Dans cette perspective il est nécessaire que le syndicat mixte BUCOPA étudie les enjeux de la mise en compatibilité du SCoT sur le plan technique et juridique.

Cette étude intègre des dimensions stratégiques et politiques qui nécessitent pour les élus du territoire d'avoir en leur possession la meilleure information possible de manière à évaluer les décisions à prendre dans le cadre de leurs prérogatives.

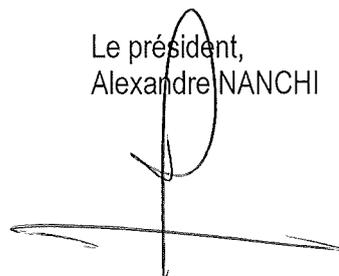
Le président rappelle que lors de la précédente séance du Conseil syndical, il a proposé à l'assemblée d'inscrire dans le DOB le lancement d'un appel d'offre sous forme de procédure adaptée pour recruter un bureau d'étude spécialisé en procédure d'urbanisme et un cabinet de juristes spécialisés pour nous accompagner dans cette démarche.

Le montant de la mission est évalué à environ 22 000 € HT.

**Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, moins 2 absentions,**

AUTORISE Monsieur le président à désigner après consultation, après avis favorable du Bureau du syndicat mixte, un bureau d'études chargé de réaliser cette prestation.

Le président,
Alexandre NANCHI



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*